Canada

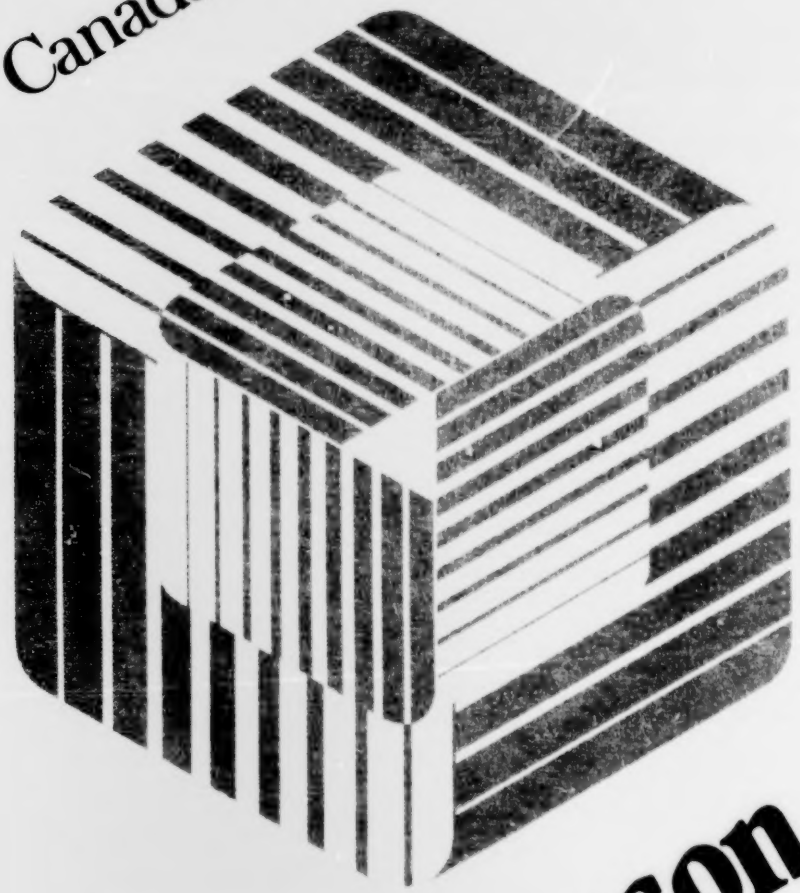

A Brief to
the Federal
Cultural Policy
Review Committee

Noble in reason

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Louis Applebaum
Jacques Hébert
Co-chairmen
Federal Cultural Policy
Review Committee

Dear Sirs:

I am pleased to present the brief of the Social Sciences and Humanities Research Council to the Federal Cultural Policy Review Committee. We sincerely hope that the philosophy which inspired our discussions and our recommendations on this question will be reflected in the deliberations of the Committee.

Sincerely yours,

André Fortier
President

March 1981

Noble in Reason*

A Brief to the Federal Cultural
Policy Review Committee

From the Social Sciences and
Humanities Research Council

* "What a piece of work is a man!
"How noble in reason!
"How infinite in faculties. . ."
- Hamlet, Act II, Scene II

Published by
The Information Division
Social Sciences and Humanities Research Council
255 Albert Street
Box 1610, Ottawa K1P 6G4

© Minister of Supply & Services Canada 1981
Catalogue no. CR22-7/1981
ISBN 0-662-51258-8

March 1981

Contents

Introduction, 7

I- Scope of the Question: artistic and intellectual creativity, 11

II- Federal Agency Autonomy, 21

Existing Agency Classifications, 22

Classification Options, 22

Nature of Classification - degree of independence, 24

III- Federal Support for Development of the Human Sciences, 29

Significance of Human Sciences Research and Scholarship, 29

Problems for Human Sciences Research, 30

Needs and Money, 31

Conclusion, 33

Recommendations, 35

Introduction

The Social Sciences and Humanities Research Council of Canada is pleased that the Government of Canada has created the Federal Cultural Policy Review Committee to examine and report on cultural development in this country since the Massey-Lévesque Commission report of 1951.

The Council welcomes this initiative for two reasons. First, it owes its origins to the Royal Commission which, in 1951, recommended to the government that it establish a "Canada Council for the Encouragement of the Arts, Letters, Humanities and Social Sciences." In 1957, the Canada Council came into being in response to that recommendation. After twenty years, the original organization was divided into two parts - one, the Canada Council to serve the arts, and the other, the Social Sciences and Humanities Research Council.

The second reason why our Council welcomes the opportunity to present this brief is that since our beginnings as a separate council in 1978 we have expended a great deal of effort in examining and assessing developmental needs in the human sciences fields, and we have suggested, by means of a five-year plan, ways in which federal support might address these needs. In our long-range planning, we have subsumed cultural development as inseparable from all the rest.

The spirit in which we present this brief is both that of a tribute to the prescience of the members of the Massey-Lévesque Commission and a contribution to the work of the Federal Cultural Policy Review Committee. In that spirit, we look to the latter for a continuation, after thirty years, of the same zeal shown by the former in 1951, and for the same all-embracing view of culture.

We have divided our brief into three parts:

1. Scope of the Question: artistic and intellectual creativity
2. Federal Agency Autonomy
3. Federal Support for Development of the Human Sciences.

I- Scope of the Question: artistic and intellectual creativity

I- Scope of the Question: artistic and intellectual creativity

The words "policy," "cultural" and "Canadian" may be defined in a number of ways which permit the Committee a great deal of latitude in interpreting and carrying out its mandate. For those who plan to submit briefs, the Committee's Discussion Guide sets out the limits of its field of inquiry and the principles and themes which underly its work. It outlines the scope of the study, and, in an effort to keep the task within manageable proportions, states that it will not consider "related subjects" such as science, sport and recreation, and education - all large fields in themselves. The Committee observes that it wishes to concentrate on "core subjects" which are of great concern to the artistic and cultural community across the country - namely, "the performing arts, the visual arts, literature, heritage resources (museums, historic parks, sites and monuments), knowledge and information resources, and cultural industries." Under the heading "A Growing Tradition," the Committee further declares that "culture takes form in the concrete works of the individual human imagination."

The Social Sciences and Humanities Research Council does not presume to define the limits of the Committee's terms of reference. We had hoped, however, for a broader interpretation of them. We fear, indeed, that many will be disappointed by a study which confines itself to such a limited field.

The difference noted by the Committee between "related subjects" and "core subjects" seems debatable. We have difficulty connecting cultural industries exclusively with the creative arts. Television and publishing, among other cultural industries, go beyond the creation of works of art and are, as well, vehicles of information and education. Moreover, a concept of the great riches of our heritage, as preserved in museums, historic sites, parks and monuments, as artistic creation only, is a narrow one indeed. Our material heritage is the record of all our lives, of our cultural past, which inspires not only our artists but also individual citizens who seek to understand and appreciate who and what they are. And if our museums and art galleries broaden their compass to include

the achievements of other civilizations older than or different from our own, these, too, become part of our culture, as they illumine and enhance our efforts to improve the quality of life and shape a distinctive society. The same subtle influences in the conscious or unconscious dialogue of artists with the past and with other cultures help to inspire great works of the theatre, the visual arts, music and literature.

It seems to us, therefore, that the notion of culture cannot be confined to what the Committee calls "core subjects." Equally basic are some "related subjects" which we believe are also "core" to a consideration of a cultural policy.

In the thought and creative expression of a people, articulated by individuals in various ways, there are several phases. Intellectual curiosity is satisfied by a probing and an analysis of the human condition and of the world in which we live. In that pursuit, scholars become specialists in the study of history, monuments and ancient writings, in literature, art, philosophy and religion; they monitor the activities of the present to assess current change and the possible course of future events. And this scrutiny of the past and the future, which informs the perspective of the present, may feed the fires of intuitive and intellectual creativity in some, of artistic creativity in others. The products of both of these sometimes overlapping branches of creative work satisfy the desire for knowledge and improved quality of life for all people - not just the makers but also the consumers of the works of creative imagination.

The picture of the cultured, or cultivated, person, therefore, is more than merely that of the maker of "the concrete works of the individual human imagination," to quote the Discussion Guide. Cultivated people are those whose vision reaches out toward all of humankind, no matter where in the course of history or where among the regions of the earth; who inform their judgments from the documents of history, philosophy and the arts of the past; who focus the realities of the present through the many-dimensional glass of the social sciences; who glimpse the future with vision heightened by philosophic, political or economic thought. Culture is the sum of all that. In our view, then, a cultural policy must encourage both the intellectual and the artistic facets of culture.

In a word, it is necessary to establish a healthy balance between cultural diffusion through expression, cultural conservation through museums and archives, and cultural stimulation through intellectual creativity.

The Massey-Lévesque Commission has been credited with bringing about quite spectacular development, both in artistic and intellectual activity in Canada. We would deeply regret it if this splendid creative surge should be allowed to subside in any way through our failure to give renewed impetus to a vital sector of our cultural life. It is in this vein, therefore, that the Social Sciences and Humanities Research Council makes the following comments.

First we should like to comment on the objectives set out in the Committee's Discussion Guide. Seven are listed as expressing the principles underlying the range of federal cultural policies and programs.

- "the enhancement of opportunities for creative expression and cultural choice, taking into account our linguistic duality and the ethnic and regional character of our country;
- "the pursuit of excellence and the encouragement of artistic activities;
- "the improvement of public access to cultural activities and creations;
- "the improvement of the capacity of Canadians to see and to know themselves, to share cultural experiences and thereby to acquire a sense of belonging;
- "the strengthening of cultural institutions and industries so that they are better able to contribute to Canada's cultural life;
- "the protection, preservation and development of the intellectual, cultural and historical heritage of the country;
- "the strengthening of international cultural relations and encouragement of cultural exchanges."

These objectives assuredly reflect the directions as stated for current federal cultural programs. But as objectives they are closely linked to specific cultural activities and not to the reasons for their existence. Why do we wish to see the development of a federal

cultural policy? We should like to believe it is because, as with all federal programs touching the lives of Canadians, a federal cultural policy must subsume the fundamental objectives of quality of life, Canadian identity, Canadian presence on the international scene, and economic development.

Quality of life, in the sense of culture, is clearly associated with creation and aesthetic enjoyment. But it doesn't stop there. It also includes an understanding of our past and the past of other peoples, an awareness and appreciation of the present, and a commitment to build a better future. All of this may be fostered and explored in the more dynamic or creative reaches of the human sciences.

Possession of a feeling of Canadian identity presupposes a deep sense of belonging, public responsibility, and a pride in Canadian achievement. The federal government supports a number of "cultural programs" which are addressed to minority groups - such as native peoples and ethnic groups - or to particular problems such as those centring around the official languages or regional disparities.

But the cultural policy of a country ought not, of course, stress specific problems, at the risk of engendering conflicts or distorted development. A cultural policy must permit all Canadians, whether they are majority or minority group members, to develop as they are and to be enriched by contact with different peoples in every sector of human activity.

The idea of identifying culture with the struggle for survival of a specific group, or the production of artistic commodities reserved for certain privileged classes of people is no longer valid, if it ever was. In our view, culture constitutes - and should for this review - an over-arching organic whole, a concept which embraces and explains a multitude of human pursuits. Canadian culture should give to all Canadians a sense of proprietorship and pride, and of reaching beyond themselves. In addition, cultural activity should be for Canadians a route to self-knowledge, and to an understanding of our environment, past and present, with its inevitable implications for the future. This is why Canadian studies must be a component of a federal cultural policy.

From the national to the international, Canadian culture must also transcend geographic and political boundaries, to encompass universal intellectual and artistic creativity. The diverse origins of the Canadian people lend themselves to this mixing of many voices, and our own cultural development and that of other peoples is enhanced thereby. At present in the cultural fields, Canada is better known abroad for the contributions of its universities than those of its artistic troupes. Each should shine with equal lustre, one complementing the other, and each should grow in influence.

Canadian cultural industries contribute greatly to the overall economic health of the country, and the Committee will no doubt be taking account of this. We should like to observe, as well, that the humanities and social sciences disciplines are of immense economic and cultural value. Countless studies by scholars in economics, political science, geography and sociology have proved invaluable to our nation's economic planners. But in addition, research on relations between individuals and groups and on human and social values can throw light on technological developments and people's standard-of-living expectations, and on the connection between these and human well-being. The stated aim of economic development is to serve society, but it cannot ignore a community's cultural roots, nor the values and aspirations of its people.

Thirty years ago, the Massey-Lévesque Commission could not have foreseen the startling technological explosion of the last decade. It severely criticized, however, the evident and pervasive indifference toward the humanities and social sciences, which it saw as guardians of human values, and hence the repositories of our collective wisdom. It would be distressing if we should succumb to the same lethargy that the Commission observed then, while our society, in the opinion of many, shows even greater need for an infusion of positive values.

The Social Sciences and Humanities Research Council sincerely hopes, therefore, that the Committee will extend the limits of its inquiry to include intellectual creativity, whose principal vehicle is research.

Recommendation 1. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the Federal Cultural Policy Review Committee reformulate the objectives of a cultural policy for Canada to include intellectual creativity and scholarship as well as artistic expression.

We realize that an initial reaction to this proposal might well be that it is unwise to include a consideration of human sciences research in the formulation of a cultural policy; that to do so would entail having to include all other federal research activity as well. But such is not the case.

First, the three federal granting councils - the Medical Research Council, the Natural Sciences and Engineering Research Council and the Social Sciences and Humanities Research Council - have already submitted five-year plans to the government and to the public in which they clearly indicate what they mean by research policy.

Second, it seems to us that the Social Sciences and Humanities Research Council, by the nature of its mandate, must be considered in quite a different light from that of the other two councils. As we stated at the beginning of this brief, the Massey-Lévesque Commission linked artistic activity closely with that of the humanities and social sciences in its overall view of cultural development. That view became central to the policies of the Canada Council during the first twenty years of its existence. And even after the creation of the Social Sciences and Humanities Research Council, and the detachment of that body from the Canada Council, the government chose to place the new organization in the Secretary of State's cultural agencies portfolio, which is now shifted to the Minister of Communications.

A brief look at some of the programs of the Social Sciences and Humanities Research Council will indicate, we believe, their degree of closeness to the "core subjects" listed in the Committee's Discussion Guide. These activities

include support for research in musicology, literature and folklore, and the history of art, cinema and theatre; assistance for the acquisition and maintenance of specialized collections by university libraries; and aid to scholarly publishing and the dissemination of the results of research and scholarship. In addition, all the disciplines served by the Council, whether they be social sciences or humanities, foster the realization of Canadian identity and international cooperation - both essential objectives in a Canadian cultural policy.

Creative activity supported by the Council in all these fields should not, in our view, be ignored by this Committee in the consideration of a federal cultural policy.

Recommendation 2. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the Federal Cultural Policy Review Committee include within the framework of its study a consideration of the needs and aspirations of the humanities and social sciences in Canada.

Unfortunately, given the Committee's Discussion Guide as constituted, it is unlikely that there will be many contributions from scholars in the humanities and social sciences: as we have noted, the Guide excluded consideration of these disciplines at the outset. We believe, however, that it is not too late, and that the Committee could with some effort and by special invitation solicit the opinions of universities, learned societies, a few eminent scholars, the Canadian Federation for the Humanities, and the Social Science Federation of Canada. This initiative seems to us to be imperative.

Recommendation 3. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the Federal Cultural Policy Review Committee extend a special invitation to the scholarly community to contribute to the formulation of an overall cultural policy.

II- Federal Agency Autonomy

II- Federal Agency Autonomy

The Federal Cultural Policy Review Committee has indicated its desire to hear arguments for and against public cultural agency autonomy.

It is useful to recall that the Canada Council, just before it was relieved of its responsibility for the humanities and social sciences, urged the government not to classify the new Social Sciences and Humanities Research Council in category "B" of Crown corporations but rather in a category that would allow of a more autonomous relationship with the government.

The Canada Council knew that the other two research granting councils at the time - the National Research Council and the Medical Research Council - were in the category of agencies known as "departmental corporations" and that this did not interfere with their work. The Canada Council's argument at the time centred around the fact that the humanities and social sciences are perhaps more open to interference than the medical sciences, the natural sciences and engineering. Clearly, few Canadians feel qualified to make judgments on the quality of research projects in chemistry, physics or biology, but many more may consider themselves knowledgeable in political science, sociology, philosophy or literature. In this respect, our activities are identical with those of the arts. We therefore submit the following recommendation in response to the Committee's questions under this heading.

Recommendation 4. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the cultural agencies included in the portfolio of the Minister of Communications be part of a single category of agencies whose relations with the government would be defined in such a way as to give them a large degree of autonomy within the framework of effective accountability.

Following are the reasons underlying this recommendation.

Existing Agency Classifications

There are at present ten cultural agencies in the portfolio of the Minister of Communications - namely, the Canada Council, Canadian Broadcasting Corporation, Canadian Film Development Corporation, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, National Arts Centre, National Film Board, National Library, National Museums of Canada, Public Archives of Canada, and the Social Sciences and Humanities Research Council.

Under the Financial Administration Act, these organizations are assigned classifications which defy all logic. Under Schedule "A", three are designated as "departments"; under Schedule "B", three are Crown "departmental corporations"; under Schedule "C", one is a Crown "agency corporation"; under Schedule "D", another is a Crown "proprietary corporation"; and, finally, two are not classified at all.

In one sense, of course, there are valid historical reasons for these classifications, the principles behind them having evolved over time. The National Film Board, for example, which was established in 1939, is a "department," while the Canadian Film Development Corporation, set up in 1967, is an "agency corporation" under Schedule "C." But it is justified, in our view, to call for some order in these classifications. The impetus for action is suggested in the government's stated wish to follow up on the report of the Royal Commission on Financial Management and Accountability.

Classification Options

It seems to us that there are two options for classifying agencies:

1) a single category for artistic, intellectual and communications agencies;
2) different categories linked to the nature of the activities of each organization - for example, production as opposed to granting functions, or creative as opposed to heritage conservation functions.

The main advantage of the first option is that it would facilitate coordination among the agencies and ensure a rationalization of relations between the government and organizations working in the same field. The present situation, as we have stated, is illogical. For example, the National Film Board under Schedule "A" is, by law, directly responsible to the Minister, while the Canadian Broadcasting Corporation, under Schedule "D", may not receive ministerial directives about its operations. The principal activity of both, however, is production and dissemination of artistic and intellectual works, albeit through different media. The same situation obtains in the case of the National Museums and the Public Archives which are in different categories but are both engaged in the conservation, exhibition and use of heritage artifacts and resources. There is no reason, furthermore, why the Social Sciences and Humanities Research Council, now classified under Schedule "B", should not be in the same category (or non-category) as the Canada Council. Both organizations are involved in funding the production and dissemination of artistic and intellectual works, and both are sensitive to reactions and pressures from governments and the public.

For these reasons, option 1) is the more desirable of the two. If accepted, it would introduce some much-needed consistency in the degree of control exercised by the government in its relations with the artistic, intellectual and communications agencies. A single classification which would provide the greatest possible protection for these organizations from state intervention would testify to the government's acceptance of the principle of independent management of artistic and intellectual activity. In delegating to a board of management, which is a group of well-informed and public-spirited men and women, the responsibility for production and dissemination of artistic and intellectual works, the state is not abandoning its responsibility for the expenditure of public funds. It is rather acknowledging the fact of the complexity of the creative process and the efficacy of having a body acting freely - though still accountably - in its name.

It will be argued that this problem of independent management exists in varying degrees in different bodies, and that one might therefore place the organizations in different categories depending on their type

of work and, hence, their public visibility. The objection is valid. It is of course clear that the conservation work of the Public Archives, for example, is less apt to evoke public and government reaction than the broadcasts and films of the Canadian Broadcasting Corporation and the National Film Board. By the same token, the activities of the National Library do not attract the same kind of public attention as do the grants of the Social Sciences and Humanities Research Council.

But it would be wrong to measure the degree of autonomy the various agencies should be accorded by the level of public reaction. It seems to us that consistency in dealing with all of the cultural agencies is a much better reason, from the point of view of sound government management. Nothing is to be gained by placing more controls on one agency than on the other. Each of the cultural organizations should be governed by a management board, and would benefit in other respects from a more marked autonomy in relation to the central government agencies.

Another objection that might be made to the single classification option concerns the type of agency activity (i.e., production or granting functions) which we suggest in option 2) above. But we do not think it is valid to make a distinction between production and granting functions. The government's relations with state agencies should be based on the fundamental nature of the agency's goals, not on the means of achieving them. The agency's degree of freedom should be the same whether it fosters creative work through grants or through production. Opting for a relationship with government that would control the means of support for creativity and not the creativity itself would be an avoidance of the issue, and would put us back into the irrational situation we feel we have at present.

Nature of Classification - degree of independence

A prime justification for the existence of artistic, intellectual and communications agencies is the necessity to keep creative work independent of direct interference from the public authority and from pressure groups and factions which may exert influence on that authority. Experience has shown that creative activity develops and flourishes in an atmosphere of freedom.

By definition, creativity - artistic or intellectual - arises out of the unknown and brings new perspectives to the human consciousness. These new insights, or ways of looking at things, may comfort and reassure, or they may shock and trouble. The latter may occur frequently, and the creative activity, seen as threatening, may stimulate antagonism. Only repeated contact will allow individuals and communities to assimilate these new elements into their own experience and continue to grow. The freedom - even the invitation - to multiply these creative acts and to stimulate the subsequent patterns of rejection followed by acceptance is thus a necessary condition of cultural progress and change.

How then do we reconcile this necessity with government accountability to the public for expenditure of public funds? We suggest the answer lies in establishing independent agencies with a mandate defined by Parliament and with management boards and officers accountable to Parliament or its committees. The government retains a degree of control, since it is responsible for appointing the boards and executive officers and can, as suggested in the report of the Royal Commission on Management and Accountability, give general directives to Crown corporations.

Moreover, as our experience clearly shows, the government may request information and make known its point of view on objectives and priorities at the time of budget requests, or, even more effectively, on presentation of plans of action for three- five- or ten-year periods. The government indicates its agreement by granting the money requested, the agency by accepting it. The control required by one and the administrative independence required by the other are both safeguarded. In our view, this ensures both the realization of free artistic and intellectual work of a high order and an accountability for expenditure of public funds.

III- Federal Support for Development of the Human Sciences

III- Federal Support for Development of the Human Sciences

As we noted earlier in this brief, the Social Sciences and Humanities Research Council has presented a five-year plan to government. The plan in its original form was approved in principle by the preceding government and is now being studied by the present administration. We think it appropriate, nevertheless, to restate, for the Federal Cultural Policy Review Committee, the essential elements of our plan, in the hope that these may be taken into account by the Committee in its deliberations.

Significance of Human Sciences Research and Scholarship

The unique contribution of research and scholarship in the humanities and social sciences is in the systematic acquisition of knowledge about mankind, its societies and behaviour. The human sciences, in applying a reasoned approach to the perception and assessment of human materials and events, attempt to place current problems in the perspective of things past and to open vistas on the future in the light of lasting human values.

The impact on our lives of culture and the civilized values that spring from cultural activity is obvious. Throughout history, the pure, aesthetic appreciation of knowledge for its own sake has always characterized the most dynamic civilizations. Ours is no exception. For that reason alone, the human sciences deserve pride of place in a Canadian cultural policy.

But there are other reasons. Underlying all studies in the human sciences is an infinitely complex and shifting reality, often subordinated to spatial factors. It is, therefore, neither desirable nor possible for us to rely primarily on the results of research carried out in other countries in other cultural settings. Canada's constitution, jurisprudence, ethnic and linguistic makeup, social organization, economy, cultural heritage and history - all make it a unique society.

On all these counts the one pursuit which we believe contributes most to an understanding of ourselves and to the realization of a Canadian identity is human sciences research. The importance of Canadian studies has been documented and argued persuasively by Thomas H.B. Symons in his seminal work To Know Ourselves, the report of the Commission on Canadian Studies. We should like to stress that experience often shows an extremely close complementarity between Canadian studies and artistic work on Canadian subjects - one providing inspiration for the other. In our view this is yet another indication of the need to consider human sciences in the formulation of a cultural policy.

Though we insist on the importance of Canadian studies, we also look abroad for the enrichment of cultural interchange with other countries. Our work in the humanities and social sciences naturally leads us to a study of other cultures - their customs, languages, literatures, history, economy, and social and political organization. Such studies are of course worthwhile in themselves, in that they enlarge horizons and expand our human understanding. They also win us membership in the world cultural community. It would be folly to try to build our culture in isolation: we would be denying a trait common to all active cultures - universality. We must all, therefore, participate on the international scene - artists, humanists, social scientists - to augment the sum of knowledge and the works of art which constitute the world-wide cultural assets of humankind.

Problems for Human Sciences Research

Unless remedial steps are taken, several factors threaten to significantly diminish the research capacities of our universities and, as a result, the ability of our country to produce creative and innovative work.

In the first place, the federal government's reduction during the 1970s of the amount (in constant dollars) devoted to research in the humanities and social sciences (1970 - $18,238,000; 1978 - $13,091,000) has led to a decline in the number of scholars being funded to do research in these fields.

As well, lower university enrolments are beginning to threaten the future of research in the humanities and social sciences. A smaller number of students are being trained to do research in these disciplines; fewer positions exist for young professors, and we are also moving rapidly toward a serious confrontation with the problems inherent in an aging professoriat. This situation has not insignificant repercussions on the state of basic research in the humanities and social sciences in our universities, where most of this work in Canada is being done.

Human sciences research, we know, has a marked effect on the quality of life. As we have stated elsewhere, research helps us to understand the relationship between individuals and the social, economic and environmental factors which act on them. Research is essential in making forecasts and choices about encouraging creative work, improving well-being and gauging the amount and nature of social, economic and industrial growth which will best serve our country. Our response to the needs of the next two decades requires that we stimulate those sectors of our society which will close certain gaps and offer possibilities for growth. The increasing interest in expanding the research output of the professional disciplines related to the humanities and social sciences offers real hope for development.

On the other hand, consider the following obstacles still to be overcome: the weakness of our theoretical understanding of social forces; the fragmentation of our research effort; the lack of research resources and of systematically collected, specifically Canadian data; the gaps in our knowledge of Canada and the disparities between regions and between scholarly disciplines. If we allow ourselves to be daunted by all of this we shall weaken not only the growth of research and knowledge but also the entire cultural fabric of which they are a part.

Needs and Money

In response to the needs of research in the human sciences, the Social Sciences and Humanities Research Council has requested the following funds from the government in its revised five-year plan.

In millions of constant dollars

1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
42.6	45.4	51.9	58.4	65.1

In real terms, these figures represent an average growth of 11 percent a year, which we regard as essential, and we should like to think the government will be able to find these funds, in spite of budgetary restrictions.

The Committee's recognition - and acceptance - of the cultural value of the human sciences would permit integration of these facts, with their attendant financial implications, into proposals for an overall cultural policy.

Recommendation 5. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the Federal Cultural Policy Review Committee consider in its analysis the needs of the humanities and social sciences, as articulated in the Council's five-year plan, and declare its support for these essential components of culture in its overall policy review.

Conclusion

The Social Sciences and Humanities Research Council in this contribution to a review of federal cultural policy contends that the humanities and social sciences are an integral part of culture - in some ways both the inspiration and the measure of it - and should be considered as such by the Committee.

In this we have distinguished support.

Edgar Faure, in his report Learning to Be, makes the following observations:

> "Human sciences are often particularly neglected. . . . Education thus neglects its basic duty of teaching men the art of living, loving and working in a society which they must create as an embodiment of their ideal."

> "Artistic experience - in creation of art forms and aesthetic pleasure - is, along with scientific experience, one of the two roads that lead to a perception of the world in its eternal newness."

Thomas H.B. Symons, in his report To Know Ourselves, traces the quest for self-knowledge from Plato and Plotinus to Freud and Jung, and concludes:

> "In our own century the progress and achievements of modern psychology since Freud and Jung have served only to broaden and to intensify the quest for self-knowledge, not merely as the highest aim of culture but as the indispensable condition for health and growth in the life of the mind."

To conclude, the following quote from St. Augustine's The City of God appears as the epigraph to the Massey-Lévesque report:

"A nation is an association of reasonable beings united in a peaceful sharing of the things they cherish; therefore, to determine the quality of a nation, you must consider what those things are."

Learning to be, and learning to live; making works of art and shaping thoughts; probing life's mystery and wondering at its novelty; seeking self-knowledge - all of this and more is the essence of a culture, of a people.

We have cited our authorities and made our comments, informed by experience, on two of humankind's noblest pursuits: the artistic and the intellectual. We regard these as indivisible in a consideration of culture, and we hope the Federal Cultural Policy Review Committee will so sustain the two.

Recommendations

1. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the Federal Cultural Policy Review Committee reformulate the objectives of a cultural policy for Canada to include intellectual creativity and scholarship as well as artistic expression (page 16).

2. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the Federal Cultural Policy Review Committee include within the framework of its study a consideration of the needs and aspirations of the humanities and social sciences in Canada (page 17).

3. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the Federal Cultural Policy Review Committee extend a special invitation to the scholarly community to contribute to the formulation of an overall cultural policy (page 17).

4. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the cultural agencies included in the portfolio of the Minister of Communications be part of a single category of agencies whose relations with the government would be defined in such a way as to give them a large degree of autonomy within the framework of effective accountability (page 21).

5. The Social Sciences and Humanities Research Council recommends that the Federal Cultural Policy Review Committee consider in its analysis the needs of the humanities and social sciences, as articulated in the Council's five-year plan, and declare its support for these essential components of culture in its overall policy review (page 32).

Canada

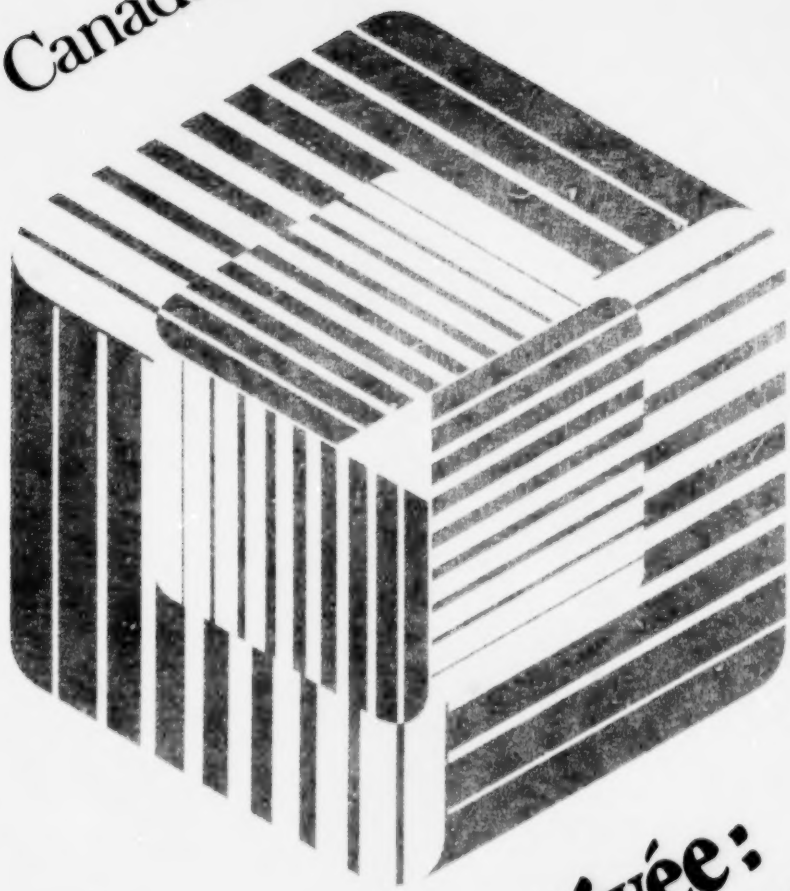

Mémoire
présenté au
Comité d'étude
de la politique
culturelle fédérale

La personne cultivée : œuvre de connaissance et d'esthétique

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities Research Council of Canada

Monsieur Louis Applebaum
Monsieur Jacques Hébert
Co-présidents du Comité d'étude
de la politique culturelle fédérale

Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter le Mémoire du Conseil de recherches en sciences humaines au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale. Nous espérons que le Comité pourra refléter dans ses travaux la démarche qui nous a inspirés et les recommandations qui y sont faites.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le président

André Fortier

Mars 1981

La personne cultivée: oeuvre de connaissance et d'esthétique

Mémoire présenté au
Comité d'étude de la politique
culturelle fédérale

par le Conseil de recherches
en sciences humaines du Canada

Publié par
la Division de l'information
du Conseil de recherches
en sciences humaines du Canada
C.P. 1610
255, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1P 6G4

© Ministre d'Approvisionnements et Services Canada 1981
N° de catalogue CR22-7/1981
ISBN 0-662-51258-8

mars 1981

Table des matières

Introduction, 7

I- La portée de la question: créativité artistique et intellectuelle, 11

II- L'autonomie des organismes culturels fédéraux, 21

Classification existante, 22

Options, 22

Caractère de la classification, 24

III- Le soutien fédéral au développement des sciences humaines, 29

Importance des sciences humaines, 29

Situation actuelle et problèmes, 30

Financement des besoins, 32

Conclusion, 33

Recommandations, 35

Introduction

Le Conseil de recherches en sciences humaines est particulièrement heureux que le gouvernement ait constitué le comité d'étude de la politique culturelle fédérale. Il est très opportun, en effet, de faire le point sur le développement de la vie culturelle au Canada depuis le Rapport de la Commission Massey-Lévesque en 1951.

Le Conseil voit deux raisons principales qui l'invitent à s'associer avec enthousiasme à cette initiative. D'abord, il se rappelle qu'il doit son origine à la Commission qui, en 1951, proposait au gouvernement la création d'un Conseil pour les arts, les lettres, les humanités et les sciences sociales. Le "Conseil des Arts" a été fondé, en réponse à cette proposition, en 1957. Après vingt ans d'existence, il s'est divisé en deux entités distinctes pour constituer d'une part l'actuel Conseil des Arts et d'autre part le Conseil de recherches en sciences humaines.

La deuxième raison réside dans le fait que, depuis sa fondation, ce dernier s'est dépensé à faire l'évaluation des besoins dans le domaine des sciences humaines et a proposé, par le truchement d'un premier plan de cinq ans, les jalons du soutien fédéral nécessaire à leur développement. Dans cette planification à long terme, nous avons incorporé le développement culturel comme un élément essentiel.

Le Mémoire que nous vous présentons se veut donc à la fois un hommage à l'intuition créatrice des membres de la Commission Massey-Lévesque et une contribution aux travaux de votre comité. Il souhaite trouver dans celui-ci une continuité, après trente ans, de l'élan donné par celle-là en 1951, et une même perspective globale de la culture.

Inspiré par le premier document publié par votre Comité, ce Mémoire se divise en trois chapitres:

1- La portée de la question
2- L'autonomie des organismes culturels fédéraux
3- Le soutien fédéral au développement des sciences humaines

I- La portée de la question: créativité artistique et intellectuelle

I- La portée de la question: créativité artistique et intellectuelle

Les mots "politique", "culturelle" et "canadienne" peuvent tous se prêter à de nombreuses interprétations et donner ainsi au mandat du Comité toutes sortes de latitudes. Dans Parlons de notre culture, le Comité d'étude s'emploie à bon droit à limiter le champ de son enquête et rappelle à ceux qui se proposent de lui soumettre des mémoires, les principes et les thèmes qui l'inspirent (p.4).

Entamant ensuite une réflexion sur la portée de la question, le comité, dans un effort de garder à son étude des dimensions abordables, annonce qu'il écartera de son analyse des "domaines connexes" comme la science, les sports et les loisirs, ainsi que l'éducation, qui forment des sujets complets en soi.

Il déclare plutôt vouloir concentrer son attention sur des "sujets fondamentaux", d'une importance primordiale pour la communauté artistique et culturelle du pays, nommément "les arts du spectacle, les arts plastiques, la littérature, les richesses du patrimoine, (musées, monuments et biens historiques), les dépôts du savoir et les centres d'information, et enfin les industries culturelles" (p. 5-6).

Plus loin, sous le titre "une tradition qui se fait", le Comité affirme que "la culture s'exprime d'abord dans des oeuvres d'imagination produites par des individus" (p. 6).

Loin de nous la prétention de délimiter l'étendue du mandat que le Comité s'est reconnu dans son étude, mais le Conseil de recherches en sciences humaines avait espéré une vision plus large, et craint que beaucoup seront déçus par une analyse se restreignant ainsi à un champ fort limité.

La différence établie entre les "domaines connexes" et les "sujets fondamentaux" nous apparaît discutable. Il semble difficile d'associer exclusivement les industries culturelles aux arts d'expression; la télévision, l'édition, entre autres, dépassent l'expression par des oeuvres

d'imagination et sont aussi des instruments d'information et d'éducation.

Par ailleurs, les richesses du patrimoine (musées, monuments et biens historiques) seraient vues bien étroitement si elles ne signifiaient qu'une expression artistique. Elles sont fondamentalement les témoins d'une vie, d'une culture passée, à laquelle s'inspire sans doute l'artiste d'aujourd'hui, mais aussi le citoyen qui cherche à apprécier sa propre vie en découvrant ses antécédents.

Et si nos musées et nos galeries d'art s'ouvrent aux oeuvres de civilisations antérieures ou extérieures à la nôtre, notre véritable culture est de découvrir dans ces destinées un éclairage sur la qualité de la vie que nous tentons de nous façonner. C'est un peu le fruit plus ou moins conscient de ce dialogue avec le passé et l'extérieur qui s'exprime ensuite, dans une prise de conscience intime, par les arts de la scène, du pinceau ou de la plume. Il nous semble donc que la notion de culture ne peut se restreindre aux dimensions que le document du Comité appelle les "sujets fondamentaux", mais que bien des "domaines connexes" sont aussi fondamentaux et tout aussi indispensables à une pensée et à une politique culturelle.

Dans la pensée et l'expression d'un peuple, interprétées de diverses façons par les individus, il y a plusieurs étapes. La curiosité intellectuelle se satisfait dans la recherche et l'analyse du phénomène humain et du monde dans lequel il se déroule. Il lui faut pour cela plonger dans l'histoire, interpréter les monuments et les papyrus tout autant que les littératures, les arts, les philosophies et les religions; il lui faut également faire un tour d'horizon et saisir la portée de l'évolution courante, voire même anticiper l'orientation que prendra la société contemporaine.

Il s'agit à la fois d'un regard sur le passé et sur le futur, qui justifie la perspective présente, engendre une profonde réflexion et stimule l'intuition et la créativité intellectuelle chez les uns, l'expression et la créativité artistique chez d'autres. Les uns et les autres contribuent à nourrir le besoin de connaissance et la qualité de la vie d'un public plus vaste, plutôt consommateur que créateur.

Aussi, la notion de personne cultivée ne se limite pas à celui qui "s'exprime d'abord dans des oeuvres d'imagination", mais s'étend aussi à celui qui prend contact avec l'homme de tous les temps et de tous les lieux, qui tantôt puise à la richesse de l'histoire, de la pensée et des arts du passé, tantôt s'imprègne de la réalité du présent par la voie des sciences sociales, et enfin entrouvre les horizons de l'avenir dans des intuitions philosophiques, politiques, voire économiques. La culture reflète tout cela. Une politique culturelle se doit de favoriser l'un et l'autre aspect de la culture, tant la créativité intellectuelle que l'expression artistique. En un mot il s'agit d'établir un sain équilibre entre la diffusion de la culture par son expression, la conservation de la culture par les musées et les archives, et la stimulation de la culture par la créativité intellectuelle.

La Commission Massey-Lévesque avait permis des développements spectaculaires tant dans les activités artistiques que dans les activités intellectuelles au Canada. Nous regretterions que ce souffle soit diminué, pour ne plus animer qu'un secteur de notre monde culturel. Sous ce chapitre, le Conseil de recherches en sciences humaines soumet donc respectueusement à votre Comité un certain nombre d'observations.

Tout d'abord, nous voulons toucher aux principes ou objectifs (p.4) du document "Parlons de notre culture". Les sept objectifs suivants sont mentionnés comme exprimant les principales tendances qui se sont manifestées;

- Favoriser l'expression créatrice et les choix culturels, compte tenu de la dualité linguistique de notre pays, de ses diversités régionales et autres;
- Encourager l'activité artistique et la recherche de l'excellence;
- Rendre plus accessibles au public les fruits de l'activité culturelle et de la création artistique;
- Permettre aux Canadiens de mieux se connaître et de mieux se comprendre, en mettant en commun leurs expériences culturelles et en développant chez eux un sentiment d'appartenance;
- Consolider nos entreprises culturelles pour qu'elles puissent davantage contribuer à l'essor de notre vie culturelle;

- Mettre en relief nos valeurs intellectuelles et préserver notre patrimoine culturel et historique;

- Raffermir les relations internationales en matière culturelle et encourager les échanges culturels.

Nous ne voulons pas mettre en doute la validité de ces objectifs; ils reflètent sûrement la direction donnée aux activités culturelles fédérales. Mais ils demeurent des objectifs étroitement associés à des activités culturelles spécifiques et ne touchent pas aux raisons profondes de l'existence même de ces activités.

Pourquoi, en fait, voulons-nous une politique culturelle fédérale? Nous voulons croire que, de même que toutes les interventions fédérales dans la vie des Canadiens semblent liées étroitement à un certain nombre d'objectifs fondamentaux, — tels la qualité de la vie, l'identité canadienne, la présence canadienne sur la scène internationale, le développement économique, — la préoccupation culturelle ne sera étrangère à aucun de ces objectifs.

La qualité de la vie, quand on parle de culture, s'associe sans doute à une création et à une jouissance esthétique, mais elle ne s'arrête pas là. Il y a la connaissance de notre propre passé, jumelée à une plongée dans la pensée d'autres temps et d'autres peuples; il y a une prise de conscience et une appréciation du présent; il y a les aspirations et l'engagement à constituer un monde qui réussira demain à devenir meilleur qu'aujourd'hui. Voilà autant de domaines explorés ou alimentés par les sciences humaines, dans ce qu'elles ont de plus dynamique, de plus créateur.

L'identité canadienne suppose un fort sentiment d'appartenance, entremêlé de fierté et de responsabilité. Le gouvernement fédéral soutient bon nombre de "programmes culturels" qui s'adressent à des groupes minoritaires, comme les indigènes et les ethnies; ou à des problèmes particuliers, tels celui des langues officielles, ou des disparités régionales.

Mais la politique culturelle d'un pays ne doit pas être une accentuation des groupes particuliers, qui risquerait de les isoler et de les exposer à la rivalité. Elle doit plutôt refléter une volonté arrêtée de permettre à

tous les Canadiens de se développer tels qu'ils sont, majoritaires ou minoritaires, et de s'enrichir au contact des autres, qui sont différents, et cela dans tous les secteurs de l'activité humaine.

La notion de culture ne reflète plus alors une idée de lutte de survivance ou un luxe quelconque réservé à des classes données: elle constitue plutôt un tout organique, l'explication de toute l'activité humaine. La culture canadienne devrait donner à tous les Canadiens un sens de propriété, de fierté, de dépassement. Elle devrait les aider à mieux se connaître, à connaître leur environnement passé et présent, pour se surpasser et fabriquer l'environnement dans lequel ils veulent vivre demain. Voilà pourquoi les études canadiennes devraient être une composante fondamentale d'une politique culturelle fédérale.

A partir de là, notre culture canadienne pourra, comme elle se doit, transcender les frontières régionales et nationales. Le Canada se doit, en effet, de participer à la curiosité et à la créativité universelle. Les origines diverses des Canadiens les rendent particulièrement ouverts à de nombreuses autres cultures, occidentales et orientales. A les fréquenter, notre propre développement culturel s'affirmera et ne manquera pas de prendre un essor qualitatif considérable; mais il apportera aussi au monde de la culture une contribution neuve et très valable. Or, il est clair que, dans le domaine culturel, le Canada rayonne actuellement plus à l'étranger par la contribution de ses universitaires que par celle de ses troupes artistiques. Les uns ne doivent pas éliminer les autres, mais tous peuvent se compléter.

L'industrie culturelle canadienne, par son existence même, constitue un élément important dans la conjoncture économique du pays. Votre comité voudra sans doute porter une attention spéciale à ce facteur. Mais nous voulons affirmer, dans une même ligne de pensée, que les sciences humaines révèlent à la fois une valeur culturelle et une saveur économique.

Les sciences humaines ne semblent pas rentables en elles-mêmes, à première vue. Mais leur influence marquée sur le comportement de l'économie est indéniable. Nombreuses sont les recherches économiques,

politiques, géographiques ou sociologiques qui s'avèrent indispensables à l'organisation économique du pays. Par ailleurs, les recherches sur les relations entre groupes et entre individus, sur les valeurs humaines profondes et les valeurs sociales, peuvent jeter un éclairage précieux sur le développement technologique et les aspirations du niveau de vie et justifier la correspondance entre ceux-ci et la conscience du bonheur et de la qualité de la vie. Le développement économique prétend servir la société; il ne peut ignorer les racines culturelles, les valeurs et les aspirations des individus et des groupes qui la constituent.

Il y a trente ans, la Commission Massey-Lévesque ne soupçonnait même pas l'évolution effrénée de la technologie que nous allions connaître aujourd'hui. Pourtant elle dénonçait une indifférence certaine envers les humanités et les sciences sociales, porteuses des valeurs humaines qui doivent constituer notre sagesse collective. Il serait malheureux que nous nous retrouvions maintenant dans cette même léthargie alors que notre société a un besoin beaucoup plus pressant d'une infusion de valeurs positives.

Le Conseil de recherches en sciences humaines souhaite donc ardemment que le Comité élargisse les limites de son enquête à la créativité intellectuelle, génératrice de la connaissance, dont l'élément principal est essentiellement celui de la recherche.

Recommandation 1. Le Conseil de recherches en sciences humaines recommande au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale de reformuler les objectifs d'une politique culturelle canadienne de façon à l'ouvrir sur la créativité et la curiosité intellectuelle autant que sur l'expression artistique.

Nous comprenons qu'à première vue il peut s'avérer dangereux d'évoquer la pertinence de la recherche en sciences humaines dans l'énoncé d'une politique culturelle. On pourrait croire que cela devrait entraîner l'inclusion de toutes les activités de recherches fédérales. Mais tel n'est pas le cas. Tout d'abord, les trois Conseils subventionnaires (le Conseil de recherches médicales,

le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines) ont déjà soumis pour leur propre cause leurs plans quinquennaux et fait ainsi connaître au gouvernement et au public ce qu'ils entendaient par une politique de recherche. Toutefois, il nous semble que le Conseil de recherches en sciences humaines mérite une place à part dans les préoccupations du présent Comité par ce qu'il a de différent des deux autres Conseils de recherches.

Rappelons, en premier lieu, ce que nous avons dit au début au sujet du mandat du Conseil des Arts, pour ses premiers vingt ans d'activité: la recommandation de la Commission Massey-Lévesque avait tenu à associer très étroitement les activités artistiques aux humanités et aux sciences sociales, dans une vision globale de développement culturel.

Rappelons encore que, même après la création du Conseil de recherches en sciences humaines en détachement du Conseil des Arts, le gouvernement a logé le nouveau Conseil dans le portefeuille des organismes culturels du ministre Secrétaire d'Etat d'abord, puis du ministre des Communications.

Permettons-nous, de plus, un rapide tour d'horizon de certaines activités du Conseil de recherches en sciences humaines, qui semblent très près des "sujets fondamentaux" énumérés dans le Guide de discussion, telles le soutien à la recherche en musicologie, en histoire de l'art, du cinéma, du théâtre, en littérature, en folklore; l'enrichissement des collections de bibliothèques universitaires; le soutien à l'édition savante, à la communication et à la diffusion de la recherche.

Ajoutons enfin que toutes les disciplines que dessert le Conseil de recherches en sciences humaines, qu'elles soient sciences sociales ou humanités, sont de nature à favoriser tout autant une identité canadienne et une collaboration internationale, objectifs essentiels d'une politique culturelle fédérale.

La créativité ainsi soutenue par le Conseil de recherches en sciences humaines dans tous ces domaines, et combien d'autres, pourrait-elle vraiment être dissociée des préoccupations de votre Comité et de la formulation d'une politique culturelle telle qu'il devra la proposer?

Recommandation 2. Le Conseil de recherches en sciences humaines recommande au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale d'inclure dans le cadre de son étude les aspirations et les besoins des humanités et des sciences sociales au Canada.

Malheureusement, la rédaction actuelle du Guide de discussion du Comité n'invitera vraisemblement pas les spécialistes en humanités et en sciences sociales à présenter leur point de vue, parce qu'ils ne se sentiront pas interpellés, mais plutôt exclus d'emblée. Nous croyons cependant qu'il n'est pas tros tard, et que le Comité pourrait avec diligence solliciter par invitation spéciale l'opinion des universités, des sociétés savantes et de certains universitaires particulièrement éminents, de même que de la Fédération canadienne des études humaines et de la Fédération canadienne des sciences sociales. Cela nous semble de la première importance.

Recommandation 3. Le Conseil de recherches en sciences humaines recommande au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale d'inviter spécialement le milieu universitaire à fournir sa contribution dans la formulation d'une politique culturelle globale.

II- L'autonomie des organismes culturels fédéraux

II- L'autonomie des organismes culturels fédéraux

Le Comité d'étude a manifesté son désir d'entendre les arguments pour et contre une autonomie des organismes culturels. Il convient de rappeler ici que le Conseil des Arts du Canada, à la veille d'être libéré de sa responsabilité envers les sciences humaines, avait fortement recommandé au gouvernement que le nouveau Conseil de recherches en sciences humaines ne soit pas classé dans la catégorie "B" des sociétés de la Couronne mais dans une catégorie qui assurerait une relation plus autonome du Conseil envers le gouvernement. On savait déjà que les deux autres conseils de subvention à la recherche, le Conseil national de recherches et le Conseil de recherches médicales étaient dans la catégorie des sociétés dites ministérielles et que cela n'entravait pas leur travail.

L'argument que le Conseil des Arts faisait valoir alors portait sur le fait que les sciences humaines sont plus susceptibles d'ingérence que les sciences naturelles, le génie ou les sciences médicales. En effet, peu de Canadiens prétendent porter des jugements sur la valeur de projets de recherche en chimie, physique ou biologie, mais beaucoup se comporteront en experts en science politique, sociologie, philosophie ou littérature. En cela, nos activités sont identiques à celles des arts. Nous soumettons donc, en réponse à vos questions sous ce chapitre, la recommandation suivante:

Recommandation 4. Que les organismes culturels compris dans le portefeuille du ministre des Communications, dont le Conseil de recherches en sciences humaines, fassent partie d'une seule catégorie spéciale où les relations avec le gouvernement seraient définies de telle sorte qu'une large part d'autonomie leur soit accordée dans le cadre de critères d'imputabilité efficaces.

Cette recommandation s'appuie sur les considérations suivantes:

Classification existante

Il y a actuellement dix organismes culturels compris dans le portefeuille du ministre des Communications, soit les Archives publiques, la Bibliothèque nationale, le Centre national des arts, le Conseil des Arts, le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, les Musées nationaux, l'Office national du film, la Société de développement de l'industrie cinématographique et la Société Radio-Canada.

Ces organismes ont une classification dans la Loi de l'administration financière qui défie actuellement toute rationalisation. Trois sont désignés comme "ministères" sous l'Annexe "A", trois sont des sociétés de la Couronne dites "ministérielles" sous l'Annexe "B", un est une société de la Couronne du type "agence" sous l'Annexe "C", un autre est une société de la Couronne du type "propriétaire" sous l'Annexe "D" et, enfin, deux ne sont pas classifiés du tout.

Ces différences pourraient s'expliquer pour des raisons historiques, les principes de classification ayant évolué au cours des ans; par exemple, l'ONF, fondé en 1939, est un "ministère", alors que la SDICC fondée en 1967 est une "agence" sous l'Annexe "C". Qu'il y ait besoin de mettre de l'ordre dans cet état de chose est tout à fait normal et justifié.

La suite que le gouvernement voudra donner au rapport de la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité sera l'occasion toute désignée.

Options

Deux options principales nous semblent pouvoir être considérées:

1) une catégorie unique pour les organismes artistiques, intellectuels et journalistiques;
2) des classes différentes liées au caractère des activités de chaque organisme e.g. production vs subvention, ou créativité vs conservation du patrimoine.

Le principal avantage de la première option, c'est qu'elle faciliterait la coordination entre ces organismes et assurerait la concordance des rapports entre le gouvernement et les organismes oeuvrant dans un même champ d'activité. La situation actuelle, nous l'avons dit plus haut, défie toute logique. Par exemple, l'Office national du film, sous l'Annexe "A", est légalement sous la gouverne directe du ministre, alors que la Société Radio-Canada, sous l'annexe "D", ne peut recevoir de directives ministérielles sur ses opérations. Or, la principale activité des deux est la production et la diffusion d'oeuvres artistiques et intellectuelles, par des media différents.

Le même raisonnement peut s'appliquer aux Musées nationaux et aux Archives publiques qui se trouvent dans deux catégories différentes mais qui tous deux s'intéressent à la conservation, à l'exposition et à l'utilisation du patrimoine canadien.

Enfin, il n'y a aucune raison pour que le Conseil de recherches en sciences humaines, actuellement logé à l'Annexe "B", ne soit pas dans la même catégorie (ou dans la non-catégorie) que le Conseil des Arts. Ce sont deux organismes subventionnaires de la créativité artistique et intellectuelle et de sa diffusion, tout aussi sensibles l'un comme l'autre aux réactions et pressions du public et des gouvernements.

L'option 1, affirmons-le, est la plus souhaitable pour les raisons données plus haut: elle donnerait aux rapports entre le gouvernement et les organismes artistiques, intellectuels et journalistiques, si elle était acceptée, un caractère de logique et d'unité. Une classification unique qui protégerait le plus possible ces organismes de l'intervention de l'Etat, affirmerait bien haut le sens de liberté que le gouvernement reconnaît aux valeurs artistiques et intellectuelles.

En transmettant à un conseil, c'est-à-dire à une collégialité d'hommes et de femmes bien informés, la responsabilité de la production et de la diffusion de la créativité artistique et intellectuelle, l'Etat n'abandonne pas sa propre responsabilité vis-à-vis le peuple canadien. Il ne fait qu'accepter la complexité de l'acte créateur et l'efficacité d'une structure agissant en son nom en toute liberté.

On objectera que cela s'applique à des degrés divers aux différents organismes culturels et intellectuels et que par voie de conséquence les organismes pourraient être classés dans différentes catégories suivant le type de leurs activités et partant, suivant leur visibilité publique. Cette objection est valide; il est bien évident que les activités de conservation des Archives publiques, par exemple sont moins susceptibles de soulever l'irritation du public et du gouvernement que les activités de production artistique de la Société Radio-Canada ou de l'Office national du film. De même, les activités de la Bibliothèque nationale n'attirent pas l'attention comme les subventions du Conseil de recherches en sciences humaines.

Mais ce serait un faux principe que de mesurer l'autonomie des divers organismes au diapason des réactions du public. Celui de l'unité pour tous les organismes culturels nous semble de beaucoup supérieur sur le plan d'une gestion claire au sein du gouvernement. Il n'y a aucun avantage à imposer plus de contrôle à l'un qu'à l'autre. Chacun des organismes culturels devrait plutôt être sous le contrôle d'un conseil d'administration et bénéficier par ailleurs d'une autonomie plus marquée à l'endroit des agences centrales du gouvernement.

Une autre objection peut être faite à une classification unique par rapport à la forme d'activité, e.g. production ou subvention. Ce serait penser plutôt à l'option 2 que nous avons énoncée plus haut. Cette distinction entre subvention et production ne nous semble cependant pas valable. Les rapports du gouvernement avec les organismes de l'Etat doivent être établis sur les caractères fondamentaux des buts poursuivis et non sur la façon d'y arriver. Qu'un organisme actualise la création par moyen de subvention ou qu'il la réalise par voie de production, le caractère de liberté de chacun devrait être le même. Un rapport avec le gouvernement qui contrôlerait les moyens de soutenir la créativité et non pas la créativité elle-même serait un faux-fuyant qui nous ferait retomber dans l'irrationalité du système actuel.

Caractère de la classification (degré d'indépendance)

Les organismes artistiques, intellectuels et journalistiques justifient leur existence par la nécessité de rendre le produit culturel et intellectuel indépendant de l'intervention directe du pouvoir public et des pressions de

groupes et factions qui s'exercent sur ce pouvoir. L'expérience démontre que la créativité s'exerce, se développe et fleurit dans une atmosphère empreinte de liberté.

Par définition, la créativité, artistique ou intellectuelle, est ciselée dans l'inconnu et apporte à la conscience humaine des perspectives nouvelles. Celles-ci peuvent plaire et rassurer; ou bien elles peuvent faire frémir et angoisser. Cette dernière attitude peut être fréquente, et l'acte créateur, devenu menaçant, voit alors surgir contre lui des réflexes de rejet. Seule la répétition de semblables incursions dans le quotidien des individus et de la société permettra à ceux-ci d'assimiler ces éléments nouveaux et de les intégrer dans leurs schèmes de valeurs, et d'assurer ainsi un progrès constant. La liberté, et même l'invitation, de multiplier ces actes créateurs et de provoquer les phénomènes subséquents de rejet puis d'acceptation, est donc une condition nécessaire au changement et au progrès culturel.

Comment donc concilier avec cette nécessité l'imputabilité du gouvernement envers le contribuable canadien? Précisément par l'établissement d'organismes indépendants avec mandat précis du Parlement, organismes dont les conseils d'administration et les dirigeants demeurent imputables au Parlement ou à ses comités. Le gouvernement n'est pas sans contrôle, puisqu'il a la responsabilité de la nomination des conseils d'administration, des chefs de direction et qu'il pourrait, d'après le rapport de la Commission royale sur la gestion financière et l'imputabilité, donner aux sociétés de la Couronne des directives de caractère général.

De plus, comme l'expérience le démontre très bien, le gouvernement peut demander des informations et faire connaître son point de vue sur les objectifs et sur les priorités, au moment de la demande de subsides, ou mieux, lors de la présentation d'un plan d'action pour des périodes de trois, cinq ou dix ans. L'accord de part et d'autre se manifeste chez le gouvernement par l'engagement des sommes demandées et chez l'organisme, par l'acceptation de ces sommes. Le contrôle de l'un et l'indépendance administrative de l'autre sont sauvegardés. Et cela nous semble entièrement suffisant pour assurer, à la fois, la réalisation d'une créativité artistique et intellectuelle libre et de haute qualité et une imputabilité essentielle dans la dépense des argents publics.

III- Le soutien fédéral au développement des sciences humaines

III- Le soutien fédéral au développement des sciences humaines

Comme nous le notions plus tôt dans ce Mémoire, le Conseil a déjà présenté au gouvernement un plan quinquennal qui, dans sa version originale, a reçu une approbation de principe du gouvernement précédent; et qui, révisé, est à l'étude sous le présent gouvernement. Il nous semble opportun, cependant, de souligner à nouveau les éléments essentiels de ce plan devant le Comité d'étude dans l'espoir qu'ils soient représentés dans l'ensemble de ses travaux.

Importance des sciences humaines

L'apport essentiel de la recherche en sciences humaines réside dans l'acquisition d'une connaissance systématique de l'homme et de son comportement. Offrant une façon raisonnée de penser et de juger les choses et les événements, les sciences humaines situent les problèmes de l'heure dans la pondération du passé et ouvrent des perspectives d'avenir à la lumière des valeurs profondes de l'être humain. L'impact culturel et les valeurs de civilisation qui en découlent sont indéniables.

Tout au long de l'histoire, l'appréciation purement esthétique de la connaissance pour elle-même a caractérisé les civilisations les plus dynamiques. La nôtre ne fait pas exception à la règle. Sur ce plan seul, les sciences humaines devraient tenir une place de choix dans une politique culturelle canadienne.

Mais il y a plus. Les études humaines ont pour objet une réalité infiniment complexe et mouvante, souvent subordonnée aux facteurs spatio-temporels. Il n'est donc ni souhaitable ni possible de nous appuyer principalement sur les seuls résultats de recherches menées dans d'autres pays. Les caractéristiques du Canada, sa constitution, sa jurisprudence, sa composition ethnique et linguistique, son organisation sociale, ses points forts et ses lacunes sur le plan économique, son patrimoine culturel et son évolution historique en font une société bien distincte.

Sous tous ces chapitres, qu'est-ce qui peut le mieux contribuer à une connaissance de soi-même ou à une identité canadienne? Sans aucun doute la recherche en sciences humaines. Il n'est pas besoin de rappeler à votre Comité l'importance des études canadiennes dans l'appréciation et la formation de notre identité, l'un de vos membres, le professeur T.H.B. Symons, étant l'auteur de l'oeuvre magistrale que vous n'ignorez pas: "Se connaître soi-même". Ajoutons cependant que l'expérience démontre une complémentarité souvent très étroite entre les études canadiennes et les productions artistiques sur des sujets canadiens, les unes inspirant les autres. Notre propos est de signaler une fois de plus, sous un autre aspect, l'importance des sciences humaines dans le cadre de votre étude.

Tout en insistant sur le Canada, nous devons également, pour nous enrichir, nous tourner vers une connaissance plus universelle. Ainsi, nos travaux dans le domaine des sciences humaines nous amèneront nécessairement à nous intéresser à d'autres pays, à étudier leurs coutumes, leurs langues et leurs littératures, leur histoire, leur économie et leur organisation sociale et politique. Cette étude est précieuse en soi, puisqu'elle nous permet de nous humaniser et d'élargir nos horizons. Elle nous rend en même temps membres de la communauté culturelle à l'échelle mondiale.

Il serait futile de vouloir construire notre culture en vase clos, car elle perdrait un caractère fondamental de toute culture, soit l'universalité. Nous avons donc tous, adeptes des arts, des humanités, des sciences sociales, l'obligation de participer à l'effort international et d'augmenter la somme des connaissances et des créations artistiques qui constituent l'actif culturel global de l'humanité.

Situation actuelle et problèmes

Si l'on n'y remédie pas, plusieurs facteurs risquent de réduire sensiblement la capacité de recherche des universités et, partant, la possibilité pour le pays de réaliser des travaux créateurs et innovateurs. En premier lieu, la réduction, au cours des années 70, des sommes réelles que le gouvernement fédéral a versées directement pour la recherche en sciences humaines (1970 - $18 238 000, 1978 - $13 091 000) a entraîné une diminution du nombre de chercheurs subventionnés pour effectuer des travaux de recherches.

Deuxièmement, la baisse des inscriptions dans les universités commence à compromettre l'avenir des activités de recherche dans les sciences humaines. On forme moins d'étudiants à faire des recherches dans ces disciplines, il y a peu de postes pour de jeunes professeurs et, ainsi, le pays s'avance rapidement à la rencontre des difficultés inhérentes au vieillissement effréné du corps professoral. Cette situation a des répercussions non négligeables sur l'état de la recherche fondamentale en sciences humaines dans nos universités, théâtre de la plupart des travaux effectués dans ce domaine au Canada.

Pourtant, de nombreux problèmes sont susceptibles d'influer sur la qualité de vie des Canadiens. Des recherches s'imposent pour mieux comprendre les rapports qui existent entre l'individu et les facteurs sociaux, économiques et environnementaux agissant sur lui. Elles s'imposent dans la prévision des choix à faire pour encourager la créativité, améliorer la qualité de la vie et définir la nature et la mesure de la croissance sociale, économique et industrielle qui convient le mieux à notre pays.

Répondre aux besoins des deux prochaines décennies exige de stimuler les secteurs qui offrent des possibilités de croissance et de combler certaines lacunes. Ainsi, l'intérêt croissant pour les disciplines professionnelles liées aux sciences humaines ouvre de nouveaux horizons au développement de la capacité de recherche. Par ailleurs, la faiblesse de notre apport à la compréhension théorique des forces sociales, la fragmentation de l'effort de recherche, le manque fondamental de données spécifiquement canadiennes accumulées de façon systématique, et de ressources pour la recherche, les lacunes de notre connaissance des réalités proprement canadiennes et les disparités qui existent entre les régions du Canada et entre les disciplines: voilà autant d'obstacles à vaincre. Laisser ces obstacles nous arrêter, c'est compromettre non seulement la recherche et la connaissance, mais l'ensemble culturel qui en résulte.

Financement des besoins

Pour répondre à tous ces besoins et à d'autres, le Conseil de recherches en sciences humaines a pressenti le gouvernement, dans son plan quinquennal, tel que d'abord proposé, puis révisé. Ses demandes de crédits pour les quatre prochaines années sont les suivantes:

en millions de dollars constants

1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
42,6	45,4	51,9	58,4	65,1

En termes réels ces chiffres représentent une augmentation moyenne de onze pour cent par année. Nous la croyons essentielle et nous voulons croire que le gouvernement pourra trouver les sommes nécessaires malgré les restrictions budgétaires.

Intégrer ces données dans une politique globale de financement de la culture au Canada serait pour votre Comité professer que vous reconnaissez aux sciences humaines une valeur authentiquement culturelle.

Recommandation 5. Que le Comité d'étude inclue dans le cadre de son analyse les besoins et requêtes des sciences humaines, tels qu'énoncés par le Conseil de recherches en sciences humaines dans son plan quinquennal, et manifeste son appui à cet élément important de la politique culturelle canadienne.

Conclusion

Le Conseil de recherches en sciences humaines a voulu offrir sa contribution à la réflexion du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale. En élaborant la thèse que les sciences humaines font partie intégrante de la culture, qu'elles en sont même en quelque sorte l'inspiration et la mesure, nous nous trouvons en excellente compagnie.

Edgar Faure, dans son Rapport intitulé "Apprendre à être" (p. 76-77) fait les réflexions suivantes:

- "Le domaine des sciences humaines reste souvent particulièrement ignoré... Ainsi l'éducation néglige-t-elle ce devoir essentiel: apprendre aux hommes l'art de vivre, d'aimer et de travailler dans une société qu'ils sont appelés à créer à l'image de leur idéal".
- "L'expérience artistique - dans l'ordre de la production des formes et de la jouissance esthétique - est, avec l'expérience scientifique, l'une des deux voies qui mènent à la perception du monde dans son éternelle nouveauté."

Pour sa part, Thomas H.B. Symons, dans son Rapport "Se connaître" suit la connaissance de soi-même, depuis Platon et Plotin jusqu'à Freud et Jung, et conclut:

> "Dans notre siècle, ce sont les progrès et les réussites de la psychologie moderne qui ont servi à élargir et à intensifier cette recherche de la connaissance de soi, ainsi qu'à la reconnaître non seulement comme le but le plus élevé de la culture, mais comme la condition indispensable de la santé et de la croissance intellectuelles".

Enfin, la Commission Massey-Lévesque citait en liminaire de son Rapport cette réflexion de Saint Augustin:

> "Un peuple est un groupement d'êtres raisonnables qui s'unissent pour jouir paisiblement ensemble de ce qu'ils aiment. En conséquence, si l'on veut connaître la qualité d'un peuple, il faut examiner ce qu'il aime". (La Cité de Dieu, XIX-xxiv).

Apprendre à être, apprendre à vivre; expérience artistique, expérience scientifique; connaissance de soi, le but le plus élevé de la culture; le monde dans son éternelle nouveauté; c'est tout cela, la qualité d'un peuple; c'est tout cela la culture d'un peuple. Ce que de telles autorités ont trouvé inséparable, le Conseil de recherches en sciences humaines souhaite sincèrement que le Comité d'étude de la politique culturelle fédérale ne le sépare pas.

Recommandations

1. Le Conseil de recherches en sciences humaines recommande au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale de reformuler les objectifs d'une politique culturelle canadienne de façon à l'ouvrir sur la créativité et la curiosité intellectuelle autant que sur l'expression artistique (page 16).

2. Le Conseil de recherches en sciences humaines recommande au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale d'inclure dans le cadre de son étude les aspirations et les besoins des humanités et des sciences sociales au Canada (page 18).

3. Le Conseil de recherches en sciences humaines recommande au Comité d'étude de la politique culturelle fédérale d'inviter spécialement le milieu universitaire à fournir sa contribution dans la formulation d'une politique culturelle globale (page 18).

4. Que les organismes culturels compris dans le portefeuille du ministre des Communications, dont le Conseil de recherches en sciences humaines, fassent partie d'une seule catégorie spéciale où les relations avec le gouvernement seraient définies de telle sorte qu'une large part d'autonomie leur soit accordée dans le cadre de critères d'imputabilité efficaces (page 21).

5. Que le Comité d'étude inclue dans le cadre de son analyse les besoins et requêtes des sciences humaines, tels qu'énoncés par le Conseil de recherches en sciences humaines dans son plan quinquennal, et manifeste son appui à cet élément important de la politique culturelle canadienne (page 32).